



DEJIC/CD

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018 À 14h00

Sur convocations envoyées le douze novembre deux mille dix-huit, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi vingt-sept novembre deux mille dix-huit à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU,
- **M. DESSÉRE**, Maire de LEMBEYE,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. IRUMÉ**, Maire d'IROULEGUY,
- **Mme FOURCADE**, Maire de MONTARDON,
- **M. HUNAULT**, Maire de NAVAILLES-ANGOS.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à AHETZE (CGT),
- **Mme DESCLAUX**, ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à IDRON (CFDT),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OUSSE à SOUMOULOU (FO),
- **M. LATCHERE**, Agent de maîtrise principal à MAULÉON-LICHARRE (FO) sans voix délibérative,
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à MONTARDON (SUD/LAB).

### ÉTAIENT ABSENTES ET/OU NON REPRÉSENTÉES :

⇒ Représentants titulaires du collège des représentants du personnel :

- **Mme DROUILLET**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à ARTIGUELOUVE (CGT),
- **Mme ETCHECAHARRETA**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à ASCAIN (UNSA),
- **Mme LARRABURU-OXOBY**, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à HÉLETTE (UNSA).

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme DÉSSERT**, Consultante en organisation et ressources humaines, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Consultante au CDG 64,
- **Mme POULOT**, Chargée de l'Observation et de l'analyse sociale au CDG 64,
- **Mme LUQUES**, Stagiaire au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

M. GARCIA assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente plusieurs informations :

La prochaine séance sera programmée début février 2019.

Les collectivités ont pu effectuer les saisines en ligne sur le progiciel AGIRHE depuis le 1er octobre 2018.

La gestion de l'instance a été modifiée compte tenu de la dématérialisation des dossiers. Il n'y a pas eu d'additif, en revanche le rapport succinct a été transmis avec la convocation par mail 15 jours avant la séance pour respecter ainsi le délai règlementaire. Il conviendra de travailler sur le nouveau règlement intérieur avec les prochains membres de l'instance dès le début de l'année 2019.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<b>I.</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI DU 18 SEPTEMBRE 2018 .....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2018.....</b>	<b>3</b>
	<b>A. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL .....</b>	<b>3</b>
	<b>B. AVIS SUR DES PROJETS D'ATTRIBUTION DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>3</b>
	<b>C. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE .....</b>	<b>4</b>
	<b>D. AVIS SUR DES PROJETS DE RÉORGANISATION DE SERVICES.....</b>	<b>4</b>
	<b>E. AVIS SUR UN PROJET DE COMPTE ÉPARGNE-TEMPS .....</b>	<b>4</b>
	<b>F. AVIS SUR DES PROJETS DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE .....</b>	<b>5</b>
	<b>G. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE .....</b>	<b>6</b>
	<b>H. AVIS SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....</b>	<b>6</b>
	<b>I. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE.....</b>	<b>6</b>
	<b>J. AVIS SUR DES PROJETS DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ET DE PERSONNEL.....</b>	<b>7</b>
	<b>K. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES COLLECTIVITÉS (REC) 2017 .....</b>	<b>7</b>
	<b>L. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>7</b>

## I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI DU 18 SEPTEMBRE 2018

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal du Comité Technique Intercommunal en date du 18 septembre 2018.

Lors de l'exécution du comité technique intercommunal du 18 septembre 2018, une erreur matérielle a été constatée concernant un avis émis par l'instance. Il s'agit du projet d'organisation de service pour la commune de BERNADETS pour lequel le collège des représentants des collectivités et établissements publics a bien émis un avis favorable par 5 voix pour et 3 contre et non un avis partagé comme indiqué en page 4 du procès-verbal.

Il est précisé que :

- | la collectivité concernée a reçu un courrier de notification, en date du 16 octobre 2018, avec un avis conforme au vote des deux collèges composant l'instance,
- | le compte-rendu succinct mis en ligne sur le site (pour les collectivités) sera également conforme.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CTI en date du 18 septembre 2018** en tenant compte de ce rectificatif.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2018

### A. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

Il est indiqué que, suite à la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU (SIGP), l'intégralité des compétences ont été transférées au SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU (SMBGP). C'est dans ce contexte que les deux collectivités saisissent l'avis du Comité Technique Intercommunal pour différents projets (ASA, CET, RIFSEEP, transfert de personnel...).

### B. AVIS SUR DES PROJETS D'ATTRIBUTION DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Le Président soumet les projets présentés par le **SYNDICAT D'A.E.P DE LA RÉGION DE LESCAR** et le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces deux projets**.

## C. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARGAGNON** et **SAINT JEAN-LE-VIEUX** ainsi que le **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces trois projets**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GER** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CFDT, CGT et SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## D. AVIS SUR DES PROJETS DE RÉORGANISATION DE SERVICES

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AYDIE, DE BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE, DE CASTETPUGON, DE MASCARAAS-HARON, SAINT-JEAN-POUDGE, TARON-SADIRACQ-VIELLENAVE ET DE VIALER** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces sept projets**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ANCE-FÉAS, DE GER, D'ORDIARP, DE VIODOS-ABENSE-DE-BAS ET LE SYNDICAT D'A.E.P DU PAYS DE SOULE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces cinq projets**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BALIROS** et **DE GURMENÇON** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CFDT, CGT, FO et SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## E. AVIS SUR UN PROJET DE COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

## F. AVIS SUR DES PROJETS DE CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Président soumet les [projets d'instauration du RIFSEEP](#) présentés par les COMMUNES D'ABOS, D'ARHANSUS, D'ARZACQ-ARRAZIGUET, D'ASTE-BÉON, DE BEGUIOS, DE BRISCOUS, DE GOÈS, D'HAGETAUBIN, D'IBAROLLE, DE LABASTIDE-VILLEFRANCHE, DE LARRIBAR-SORHAPURU, DE LECUMBERRY, DE LOUVIE-JUZON, DE MÉHARIN, DE MENDIVE, DE PARBAYSE, DE SAINT-DOS, DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, DE SALLES-MONGISCARD, , DE TARSACQ, D'URDOS, DE LA COMMISSION SYNDICALE DE L'OSTABARET, DU S.I.R.P. LÉREN SAINT PÉ-DE-LÉREN SAINT-DOS ET AUTERRIVE, DU SIVOM L'ÎLE AUX ENFANTS ET DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable](#) par 5 voix contre (CFDT, CGT, FO et SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT),
  - Ils contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations,
  - Ils suggèrent de maintenir les primes pendant les absences de longue maladie ou de longue durée.
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le Président soumet les [projets d'instauration du RIFSEEP](#) présentés par les COMMUNES DE GER, DE LAHONTAN ET DE LIMENDOUS au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable](#) par 4 voix contre (CFDT, CGT et SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT, FO),
  - Ils contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations,
  - Ils suggèrent de maintenir les primes pendant les absences de longue maladie ou de longue durée.
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le Président soumet les [projets de modification du RIFSEEP](#) présentés par les COMMUNES D'AINHOA, DE SAUVETERRE-DE-BÉARN ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable](#) par 5 voix contre (CFDT, CGT, FO et SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT),
  - Ils contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations,
  - Ils suggèrent de maintenir les primes pendant les absences de longue maladie ou de longue durée.
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le Président soumet les [projets d'instauration de prime de Service et de Rendement et de l'Indemnité Spécifique de Service](#) DU SYNDICAT DU VERT ET DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable](#) par 5 voix contre (CFDT, CGT, FO et SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT),
- | [du collège des représentants des collectivités et établissements publics](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un [avis favorable à l'unanimité](#) sur le [projet d'instauration de l'indemnité de responsabilité pour la fonction de régisseur de recettes](#) du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NAVARENX.

## G. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur les **projets de diminution du temps de travail** des **COMMUNES D'ASCAIN, DE CARDESSE, DE LAÀS, DE LAY-LAMIDOU, DE MEILLON ET DU SIVU DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE LO BANIU**.

Le Président soumet les **projets d'augmentation du temps de travail** présentés par les **COMMUNES D'ARUDY (2 postes), D'ASCAIN (3 postes), DE BARDOS, DE BEDOUS, DE CABIDOS, DE CONCHEZ-DE-BÉARN, DE DOGNEN (2 postes), DE GER (2 postes), DE GOÈS, DE GURS, DE MEILLON, DE MIREPEIX, DE SAINT-DOS, DE VIGNES , DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAROIN, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NAVARRENX (2 postes), DU SIRP AMENDEUX-GABAT-ILHARRE-LABETS, DU SIVU ARMENDARITS-MEHARIN, DU SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets**.

## H. AVIS SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur le projet DU SIVOM L'ÎLE AUX ENFANTS**.

## I. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSION DE POSTE

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur les **projets** des **COMMUNES DE LEDEUX (3 postes) ET DE SERRES-SAINTE-MARIE (3 postes)**.

Le Président soumet le projet de la **COMMUNE D'OUSSE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** par 4 voix pour (CFDT, CGT et FO) et 2 abstentions (CFDT et SUD/LAB),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet du **SYNDICAT D'A.E.P. DE LA RÉGION DE LESCAR** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** par 2 voix pour (CGT) et 4 abstentions (CFDT, FO et SUD/LAB),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet du **SYND.INT.E.C.T.O.M. COTEAUX BÉARN-ADOUR** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 2 voix contre (CGT) et 4 abstentions (CFDT, FO et SUD/LAB),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS** au vote :

- | du **collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 4 voix contre (CFDT, CGT et SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT et FO),
- | du **collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

## J. AVIS SUR DES PROJETS DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ET DE PERSONNEL

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité** sur les projets de **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU, DU SYNDICAT MIXTE DE LA CRÈCHE L'ARCHE, DU SIVOM L'ÎLE AUX ENFANTS ET DU SIVU IKAS BIDE**.

## K. PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES COLLECTIVITÉS (REC) 2017

L'année 2018 a été marquée par la réalisation du Rapport sur l'État de la collectivité (sur les données 2017). Il constitue une obligation légale et réglementaire biennale qui s'impose aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

**L'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application du 25 avril 1997** indique que « *l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il est créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, des demandes de travail à temps partiel ainsi que des conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement respecte ses obligations en matière de droit syndical. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat* ».

Les collectivités de moins de 50 agents qui dépendent du Comité Technique Intercommunal doivent fournir les informations nécessaires au Centre de Gestion en vue de l'établissement par celui-ci d'un rapport d'ensemble des collectivités rattachées. Le document réglementaire a été transmis aux membres du CTI et une synthèse est présentée.

Cette synthèse met en évidence des données relatives aux effectifs, aux temps de travail, aux rémunérations, à l'absence et aux accidents de travail, au handicap et à l'égalité professionnelle. Ces données sont comparées aux données issues des précédents rapports sur l'état de la collectivité.

Le Président indique que ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote.

## L. QUESTIONS DIVERSES

Madame BÉBIOT souhaite faire remonter des difficultés constatées dans le cadre des élections professionnelles :

- | Non affichage des listes par les collectivités pour le vote par correspondance,
- | problème de distribution du matériel de vote dans les collectivités,
- | délais trop courts entre la réception en collectivité et la distribution aux agents.

Monsieur MARCHAND demande à ce que la liste des collectivités qui n'auraient pas distribué le matériel soit communiquée au Centre de Gestion par les organisations syndicales. Il assure que les services du Centre de Gestion effectueront les vérifications nécessaires.

-----

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à seize heures.

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération  
Nationale des Centres de Gestion